



ÉTAT CIVIL DU 1ER SEMESTRE 2021



NAISSANCES

Gabriel MARIE, le 29 janvier
 Elena LECHEVALIER, le 15 février
 Yoris MINGUET, le 22 février
 Mattéo AMAURY, le 6 mars
 Gabin MARGUERIE, le 2 avril
 Lina DASQUE, le 1er mai



DÉCÈS

Jacqueline LEDARD, le 05 janvier à St-Martin-des-Besaces
 Henriette MESLIN, le 3 janvier à Vire Normandie
 Rose TARPIN, le 3 février à Saint-Lo
 Madeleine MARIE, le 6 mai à Saint-Lo
 Jeanne MAUDUIT, le 16 mai à St-Martin-des-Besaces
 Firmin AUFFRAY, le 18 mai à St-Martin-des-Besaces
 André DEMORTREUX, le 14 juin à Vire Normandie

MARIAGE

BERTIN Jérôme et BELLOCHE Elodie, le 5 juin
 LECACHEUR Quentin et MYSOET Marion, le 26 juin

VIE PRATIQUE

MAIRIE de Saint Martin des Besaces Horaires d'ouverture Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 Samedi de 9h à 12h30 Mercredi fermé au public	Adresse mail : mairie-st-martin-des-besaces@wanadoo.fr 02 31.68.71.49
ADMR	02 31 09 01 22
Cabinet médical Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 71 01
Cabinet infirmières Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 73 72
Pharmacie Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 71 34
Ecole maternelle	02 31 67 03 22
Ecole primaire	02 31 68 78 54
Cantine scolaire	02 31 68 74 94
Bibliothèque municipale	02 31 68 86 98
Presbytère LE BENY BOCAGE	02 31 68 63 13
Agence Postale Communale	02 31 59 87 88
Gendarmerie Le Bény Bocage	02 31 66 33 10
Gendarmerie Aunay-sur-Odon	02 31 29 34 70
B.M.A. Saint-Martin-des-Besaces	02 31 66 60 50
Assistante sociale Centre Médico Social – Le Bény Bocage	02 31 68 69 79
Assistante sociale CARSAT – Vire	02 31 68 68 18
Présence verte	02 31 25 39 10

12 janvier 2021

1- Renouvellement de bail

Monsieur le Maire Délégué informe les membres du Conseil Communal que le bail à fermage conclu entre la commune de Saint Martin des Besaces et l'exploitant agricole Mr Yohann BIZET pour la location des parcelles cadastrées section D numéro 296 et 297 au lieu-dit la Bruyère, est expiré.

Il demande le renouvellement du bail dans les mêmes conditions que le précédent.

Le Conseil Communal donne son accord et charge le Maire délégué d'établir le bail.

2- Dératisation

Mr le Maire délégué présente aux membres du Conseil Communal deux devis pour la dératisation des abords des bâtiments communaux, de l'ancienne station d'épuration, des écoles, des containers à poubelles et composteur et des espaces verts.

Il est proposé deux passages dans l'année pour un montant de :

NETTO DECOR : 600€

THOUROUDE David : 170€

Le Conseil Communal à l'unanimité retient le devis de l'entreprise THOUROUDE

3- Location du presbytère

Le maire délégué annonce aux membres du conseil communal le départ officiel de notre locataire du presbytère de Saint Martin des Besaces le cabinet vétérinaire "vet & cow", au 25 janvier 2021.

Le maire délégué fait part au conseil communal de la demande de Mme PELCERF de louer le presbytère à compter du 1er février 2021 pendant le temps de la construction de son pavillon soit environ un an de travaux.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communal acceptent de louer le presbytère au prix de 400€ par mois à partir du 1er février 2021 et chargent le maire délégué d'établir le bail.

4- Lavoir au pont au royer

Le maire délégué fait remarquer aux membres du conseil communal le soin pris par Mr Jean-Paul BIDARD pour entretenir le lavoir situé au lieu-dit le pont au royer malgré le non-respect de certaines personnes à passer aux abords du lavoir avec des engins agricoles.

De ce fait, le maire propose de faire poser des lisses par nos employés communaux et d'aménager les lieux pour y installer une table de pique-nique.

Le conseil communal approuve l'idée.

16 février 2021

1- Programme « Petites villes de demain »

A la demande de Mr MARTIN Maire délégué, Monsieur DECLOMESNIL présente à l'ensemble des élus du Conseil Communal, le programme « Petites Villes de demain » lancé par le gouvernement pour redonner aux collectivités les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation afin de retrouver leur dynamisme et leur qualité de vie en respectant l'environnement.

Les services de l'Etat demandent aux collectivités de se positionner sur l'opération ci-dessus citée.

Mr DECLOMESNIL rappelle que la commune de Soulevre en Bocage a été retenue "Petites villes de demain" qui est composée de trois pôles centres : Le Bény Bocage – La Graverie et Saint Martin des Besaces.

En ce qui concerne la commune de Saint Martin des Besaces, elle rayonne au-delà de Soulevre en Bocage par sa position géographique. La sortie 41 de l'autoroute 84 (porte d'entrée du Bocage) permet l'accès rapide aux villes les plus proches.

Afin de mener à bien cette réflexion d'opération de revitalisation du territoire, Monsieur DECLOMESNIL propose aux élus de solliciter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement – C.A.U.E afin qu'il puisse proposer un projet d'ensemble (aménagement voirie, commerce, habitat etc....), définir des orientations et de proposer certaines actions sachant que le Conseil Communal est porteur de projet et qui pourront être confondus avec l'étude du C.A.U.E

Le Conseil Communal à l'unanimité approuve l'idée.

2- Facturation à un privé

Monsieur le Maire délégué a été interpellé par les services de l'ARS dans le cadre d'urgence sanitaire, d'intervenir chez

Madame JOUANNE locataire au 12 rue du 8 mai. Celui-ci demande aux membres du Conseil Communal l'autorisation d'établir une facture pour le déplacement des deux agents communaux 30€ et le temps passé à ces travaux soit 1h45 x 2.

Le Conseil Communal approuve et charge le Maire délégué de facturer les propriétaires Mr et Mme FURON au prix de 25€ de l'heure et 30€ de frais de déplacement soit 117.50€.

3- Projet de vente - rue du commandant Cousteau

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal d'un courriel émanant de Mr GAZENGEL demandant la négociation du prix sur la proposition d'achat de deux parcelles viabilisées "rue du Commandant Cousteau".

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Communal décident de maintenir le prix du m² à 45€ non négociable.

4- Autorisation de passage sur chemin communal

Le maire délégué fait remarquer aux membres du conseil Le Maire délégué rappelle que le précédent Conseil Communal lors de sa séance du 21 novembre 2019 avait accordé la vente du chemin communal sur une longueur de 39ml à Mr FONNARD propriétaire à « La Blancapierre » à Saint Martin des Besaces au prix de 1,20€ le m² pour une superficie d'environ 115,72m².

Pour permettre cette transaction, il y a lieu de passer une enquête publique qui devrait être lancée dans les semaines à venir.

Cependant, Mr FONNARD doit réaliser au plus vite son assainissement non collectif et demande au Conseil Communal l'autorisation d'étendre son système d'assainissement sur le chemin communal.

Après avoir échangé, le Conseil Communal donne son autorisation.

5- Baux de la bruyere – Mr Morel et Mr Deschamps

Monsieur le Maire Délégué informe les membres du Conseil Communal que les deux baux ruraux conclus entre la commune de Saint Martin des Besaces et l'exploitant agricole Mr MOREL Jean-Jacques pour la location des parcelles de terre cadastrées section ZD numéro 53 au lieu-dit la Bruyère, sont expirés.

De même, que le bail rural conclu entre la commune de Saint Martin des Besaces et l'exploitant agricole Mr DESCHAMPS Michel pour la location de la parcelle de terre cadastrée section ZD numéro 52 au lieu-dit la Bruyère, est expiré.

Il est donc demandé de renouveler les baux dans les mêmes conditions que les précédents.

Le Conseil Communal donne son accord et charge le Maire délégué d'établir les baux ruraux.

6- Annulations de salles

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal de deux demandes d'annulation de salles, en raison du COVID19 :

1er courrier émanant de Monsieur ANFRAY Bruno en date du 13 février 2021 demandant l'annulation de la Salle des Fêtes réservée pour le week-end du 24 avril 2021 ainsi que le remboursement des arrhes versées pour un montant de 70€.

2nd courrier émanant de Monsieur METTE Daniel en date du 13 février 2021 demandant l'annulation de la Salle P. Madelaine réservée pour le week-end du 7 mars 2021 ainsi que le remboursement des arrhes versées pour un montant de 90€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal accepte d'annuler et de rembourser les arrhes versées par Mr ANFRAY et Mr METTE.

7- Isolation des combles de la mairie

Monsieur le Maire Délégué propose aux membres du Conseil Communal d'isoler les combles de la mairie de manière à mieux conserver les documents d'archives qui sont sensibles aux changements de température.

Il est proposé d'aménager et d'isoler une pièce à archives dans une partie du grenier.

La commission des bâtiments est chargée de rendre compte des travaux à réaliser pour la prochaine réunion de Conseil Communal.

8- Création d'une micro-crèches

Le Maire délégué informe les membres du Conseil Communal d'un projet de création d'une micro-crèche à Saint Martin des Besaces.

Mesdames BERTRAND, LE PLEUX et MAUDUIT ont acquis récemment la maison des conjoints LEGALLOIS, face aux Ecoles, et demande au Conseil Communal l'autorisation d'ouvrir une micro-crèche dans ce local qui sera rénové selon les différentes normes en vigueur.

Cette structure doit accueillir les enfants de 2 mois à 4 ans.

Le Conseil Communal à l'unanimité donne un avis favorable.

9- Subvention generiques

Comme tous les ans, GENERIQUES sollicite le Conseil Communal pour le versement d'une subvention afin de pouvoir maintenir la diffusion du cinéma dans notre commune.

Cette aide demandée pour l'année 2021 est de 1000€ dont le montant a été calculé sur la base de 85 centimes d'euros par habitant

Le Conseil Communal accepte le versement de cette subvention.

6 mars 2021

1-Mare à la ferriere au doyen au lieu dit la route

Mr le Maire délégué présente aux membres du Conseil Communal, une demande de Mr HENTRY propriétaire d'une maison d'habitation à La Ferrière au Doyen au lieu-dit « La Route » demandant l'autorisation de nettoyer la mare communale située au lieu-dit la Route longeant sa parcelle.

Le Conseil Communal autorise le nettoyage et propose de vendre cette parcelle communale cadastrée ZT N°32 pour une superficie de 34m² à Mr HENTRY.

Le Conseil Communal à l'unanimité approuve l'idée et charge le Maire de négocier la vente.

2-Terrain BUOT

Monsieur le Maire Délégué présente aux membres du Conseil Communal une demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposée pour la seconde fois par l'Etude DE PANTHOU pour le compte de Mme BUOT Bernadette ayant pour projet d'édifier une seule maison d'habitation sur la parcelle constructible située "Lotissement La Forge - rue des Pensées" et non plus la division de celle-ci- en 2 lots.

Les membres du Conseil Communal donnent un avis favorable sous réserve que l'accès soit identifié "rue du lotissement La Forge".

3- Projet de vente - rue du commandant Cousteau

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal d'un courriel émanant de Mr GAZENGEL demandant la négociation du prix sur la proposition d'achat de deux parcelles viabilisées " rue du Commandant Cousteau".

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Communal décident de maintenir le prix du m² à 45€ non négociable.

4- Visite des batiments

Sur invitation, le Maire délégué a convié les membres de son Conseil Communal à visiter tous les bâtiments communaux de Saint Martin des Besaces afin de connaître les emplacements exacts de nos locaux mais aussi afin de contrôler leurs états.

Ils y ont consacré toute la matinée.

Les membres du Conseil Communal ont apprécié cette visite et ont recensé certains petits travaux à prévoir par nos employés communaux.

5- Logement 16 rue des ecoles dit LETENOUX

Suite à la visite de l'ensemble des bâtiments, les membres du Conseil Communal sont agréablement surpris par l'état général du logement communal situé 16 rue des Ecoles qui est resté correct.

Actuellement, ces locaux sont destinés au Groupe Scolaire pour essentiellement du stockage de matériels.

Le Conseil Communal charge le Maire de demander à Mr BEER, Directeur des écoles, si le logement pourrait être libéré pour de la location.

5- Terrain de foot

Suite à la délibération N°6 du 15 décembre 2020, le Maire Délégué propose au Conseil Communal de visiter des aménagements réalisés dans différentes communes afin de pouvoir équiper au mieux ce terrain.

Il est prévu que ces visites soient réalisées au Printemps prochain.

Le Conseil Communal approuve l'idée.

1- Acces / entrée-sortie de la cantine

Mr le Maire délégué informe les membres du Conseil Communal que des administrés se plaignent régulièrement en mairie de la dangerosité de la sortie Cantine en direction de la RD675.

Afin d'assurer la sécurité de nos administrés, le Conseil Communal propose dans un premier temps de poser un dos d'âne pour faire ralentir les véhicules et dans un second temps de placer un feu tricolore afin que nos administrés puissent passer en toute sécurité sur un passage pour piétons qui sera signalé par un marquage au sol.

Pour cette deuxième formule, Le Conseil Municipal charge le Maire délégué d'en faire part au Maire de Soulevre en Bocage afin que cette dépense puisse être prévue dans le renouvellement des feux tricolores prévu en fin d'année.

2- Stationnement rue de l'église

Monsieur le Maire Délégué demande aux membres du Conseil Communal de réfléchir sur l'organisation du stationnement « Rue de l'église » qui perturbe la vie privée et commerciale de nos concitoyens.

Les membres du Conseil Communal, à l'unanimité, demandent que trois arrêts minute soient placés respectivement de la manière suivante :

- deux arrêts minute face au Magasin 8 à HUIT
- un arrêt minute devant la Boucherie Didier LE ROUX

Et des interdictions de stationner devant les entrées de garage par un marquage au sol.

Le Conseil Communal charge le Maire délégué d'acter sous forme d'arrêté cette décision.

3- Stationnement rue de la mairie

Monsieur le Maire Délégué fait part aux membres du Conseil Communal d'un problème récurrent de stationnement abusif sur les trottoirs de la Rue de la mairie empêchant les mères de famille de circuler librement avec leurs poussettes.

Les membres du Conseil Communal charge le Maire délégué de contacter les services de la Gendarmerie afin qu'ils procèdent à la verbalisation des infractions si nécessaire.

4- Demande de subvention comite de jumelage

Le Maire délégué fait part d'un courrier provenant du Comité de Jumelage de Saint Martin des Besaces demandant le versement d'une subvention pour l'année 2021 pour un montant de 340€.

Les membres du Conseil acceptent de verser cette subvention.

5- Cession de concession de terrain

Le Maire Délégué fait part au Conseil Communal d'un courrier émanant de Mr GERAULT Pierre domicilié à Sainte Honorine du Fay souhaitant faire don de sa concession familiale de terrain

dans le cimetière de Saint Martin des Besaces référencée CARRE NORD-EST, 8ème rang, 13ème tombe.

Le Conseil Communal accepte ce don.

6- Emplacement sur domaine public

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal de deux demandes d'emplacement sur la place du marché :

1er courrier émanant de Monsieur HERVIEU Pascal en date du 25 mars 2021 demandant un emplacement pour la pose de sa rôtissoire le dimanche matin une fois par mois sur la place du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal accepte de lui accorder un droit de place au tarif en vigueur .

2ème courrier émanant de Mr ANNE Dimitri, nouveau propriétaire du BAR TABAC le SAINT MARTIN, en date du 12 mars 2021 demandant un emplacement sur le domaine public face au BAR afin d'y installer une terrasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal accepte l'emplacement d'une terrasse pour une surface maximum de 40m².

7- Proposition achat de parcelles

Monsieur le Maire Délégué propose aux membres du Conseil Communal de se porter acquéreur des parcelles cadastrées AB N°212 – 330 et 329 appartenant à Mme BUOT Bernadette afin d'aménager un parking dans le but de créer du stationnement dans la rue des Pensées.

Le Conseil Communal accepte et charge le Maire délégué de rencontrer la propriétaire pour en discuter.

8- Aménagement du lavoir de St Martin

Le Maire délégué demande aux membres du Conseil Communal des idées d'aménagement autour du lavoir de Saint Martin des Besaces, les travaux étant prévus cette année.

Après réflexion, le Conseil Communal souhaite arborer le site par une clôture en bois autour du plan d'eau, par la création d'une passerelle, par un éclairage solaire, par la pose de tables de pique-nique et par le nettoyage et la réfection du muret en pierre.

8- Achat de la parcelle 629 ZT 0032

Le Maire délégué informe les membres du Conseil Communal que Mr HENTRY accepte la proposition d'achat de la mare au prix de 500€ hors frais de dossier, cadastrée 629 ZT 0032 située au lieu-dit « La Route » à la Ferrière au Doyen.

Le Conseil Communal donne son accord à condition que tous les frais liés à cette vente soit à la charge de Mr HENTRY et autorise le Maire délégué à signer toutes les pièces afférentes à cession.

1- Présentation du projet « Coup de cœur »

Les élèves de CM2 du Groupe scolaire de Saint Martin des Besaces "Le Petit Prince" ont participé à une journée de créativité MINI S animée par "Entreprendre pour Apprendre Normandie".

Après avoir passé devant un jury, un groupe de 4 jeunes : Louis, Aidrian, Kyla et Thomas ont retenu toute l'attention du juré pour leur projet de rendre propre la commune.

Ces jeunes proposent de mettre des poubelles SMILEYS le long des chemins ou des routes pour que les promeneurs puissent ramasser les déchets tout en marchant avec pour slogan "Marcher, Ramasser, Trier".

Quatre endroits ont été proposés : le gymnase, le stade, la place et au niveau du bâtiment communal, d'autres endroits sont également à l'étude.

Ils souhaitent mettre en place un distributeur de pinces et de sacs.

Le Conseil Communal félicite l'initiative de ces jeunes et propose que leur projet soit présenté devant le Conseil Municipal de Soulevre en Bocage.

2- : Travaux au presbytère de la Ferrière au doyen

Monsieur le Maire Délégué donne la parole à Aurélien BRIERE qui a participé à la réunion de la commission des bâtiments.

Il a été décidé de faire appel à des entreprises pour terminer le chantier, il est demandé de lister les entreprises de notre commune et des alentours pour répondre au lancement des appels d'offres :

POSTE PEINTURE

- SOCIETE PROD 'HOMME – Avenue de la gare –
- LUCAS PEINTURE – Rue de la Soulevre –

POSTE PLOMBERIE – CARRELAGE – PLACO et Autres

- ANGELIQUE REMY - Brémoy-
- LAUNAY NICOLAS - Rue de l'église-
- BH BRIERE AURELIEN – Le ramachard-
- MARIE GUY - Rue du 8 mai 1945 -
- ROGAM ANTHONY – St Ouen des Besaces -
- SA LETOURNEUR BRUNO – rue des Ecoles –

Les membres du Conseil Communal charge le Maire délégué de transmettre cette liste aux responsables des bâtiments de Soulevre en Bocage.

3- Aménagement du terrain de la salle des fêtes

Le Maire Délégué laisse la parole à Cyndi THOMAS pour la présentation du dossier d'aménagement du terrain à la salle des fêtes.

Cyndi THOMAS propose de poser un portail pour sécuriser l'entrée, de clôturer le terrain, de l'agrémenter de plantes grimpantes et d'arbustes fruitiers.

Elle ajoute que le coût restera raisonnable si le travail est

effectué par nos agents techniques.

Les membres du Conseil Communal approuvent la présentation et demandent que le portail soit coulissant, qu'il soit aménagé un terrain de boules, qu'il soit installé des mini buts et des tables de pique-nique et que le parc soit fleuri.

Le conseil Communal valide le projet d'aménagement du parc de la salle des fêtes.

4- Renouveaulement du parc éolien

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal d'une demande d'autorisation de renouvellement du parc éolien situé au lieu-dit « la Barretière » à Saint Martin des Besaces/ La Ferrière au Doyen émanant de la société EDF Renouvelables France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal donne un avis favorable à ce projet

5- Demande d'autorisation - création entrée

Monsieur le Maire Délégué fait part aux membres du Conseil Communal d'une demande émanant de Mr ARTHUR OLIVIER domicilié à La Ferrière au Doyen au lieu-dit Les Hagues souhaitant déplacer son portail et créer une nouvelle entrée environ 15 mètres plus bas le long de sa propriété.

Après réflexion, le Conseil Communal autorise le déplacement de son entrée à condition que l'ensemble des travaux soit à sa charge .

6- Emplacement sur domaine public

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal de deux demandes d'emplacement sur la place du marché :

1er courrier émanant de Monsieur HERVIEU Pascal en date du 25 mars 2021 demandant un emplacement pour la pose de sa rôtissoire le dimanche matin une fois par mois sur la place du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal accepte de lui accorder un droit de place au tarif en vigueur .

2ème courrier émanant de Mr ANNE Dimitri, nouveau propriétaire du BAR TABAC le SAINT MARTIN, en date du 12 mars 2021 demandant un emplacement sur le domaine public face au BAR afin d'y installer une terrasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal accepte l'emplacement d'une terrasse pour une surface maximum de 40m².

7- Proposition achat de parcelles

Monsieur le Maire Délégué propose aux membres du Conseil Communal de se porter acquéreur des parcelles cadastrées AB N°212 – 330 et 329 appartenant à Mme BUOT Bernadette afin d'aménager un parking dans le but de créer du stationnement dans la rue des Pensées.

Le Conseil Communal accepte et charge le Maire délégué de rencontrer la propriétaire pour en discuter.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

RADAR PÉDAGOGIQUE

Afin de vous indiquer la vitesse réelle à laquelle vous roulez dans la rue de l'église qui est limitée à 30km/heure, il a été installé un radar pédagogique à l'entrée du bourg au niveau du sens giratoire dans un but purement préventif.

Cette initiative vise à vous inciter à ralentir, à respecter les limites de vitesse et à augmenter votre vigilance au volant.



INFOS EN BREF

ASSOCIATIONS

Le Conseil Communal de Saint Martin des Besaces souhaite et encourage vivement les associations à reprendre leurs activités tout en respectant les mesures sanitaires liées au COVID 19.



LES FEUX

Le Maire délégué n'a pas signé d'arrêté communal, néanmoins, chacun d'entre nous reste soumis au règlement national qui interdit tout feu individuel.



ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères ayant lieu le vendredi matin, il est fortement recommandé de déposer les sacs au plus tôt le matin ou bien la veille soit le jeudi soir.



DERATISATION

La dératisation est conseillée pour chaque propriétaire au moins une fois par an pour éviter la propagation des nuisibles.



FERMETURE DE LA MAIRIE

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 3 août au samedi 21 août inclus.

En cas d'urgence, veuillez contacter le 06.81.75.23.33 ou le 06.31.60.38.94



CINÉMA

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2021/2022 (SOUS RÉSERVE)

Séance le vendredi à la Salle des Fêtes « Gilbert Françoise »

Dates	Publics	Horaires
17 septembre 2021	Grand public	20h45
15 octobre 2021	Grand public	20h45
5 novembre 2021	Grand public	20h45
	Jeune public	17h00
26 novembre 2021	Grand public	20h45
10 décembre 2021	Grand public	20h45
14 janvier 2022	Grand public	20h45
26 février 2022	Jeune public	17h00
	Grand public	20h45
26 mars 2022	Grand public	20h45
16 avril 2022	Grand public	20h45
7 mai 2022	Jeune public	17h00
	Grand public	20h45
4 juin 2022	Grand public	20h45





UCAB



Deux réunions ont été organisées par la mairie de St Martin des Besaces pour relancer l'Union Commerciale et Artisanale Besaçaise (UCAB).

La dernière réunion a eu lieu mardi 15 juin dernier à la salle des Fêtes de Saint Martin des Besaces à 19h30.

L'association était en sommeil depuis 2008, Mme Carole HERVIEU a transmis à Mr le Maire délégué sa démission en tant que présidente.

18 personnes ont répondu présentes à la réunion UCAB.

Les membres du bureau de l'Union Commerciale et Artisanale Besaçaise présents ont élu à l'unanimité comme :

PRESIDENTE : JOUENNE Elodie, boulangère

VICE PRESIDENT: LE ROUX Didier, boucher

TRESORIERE : PELCERF Maëlys, coiffeuse

VICE TRESORIER : LEPILEUR Régis, matériaux besacais

SECRETAIRE : FLAMBARD Arnaud, Directeur de l'agence Crédit Agricole

VICE SECRETAIRE LEGENTIL Anaïs, fleuriste